Informations de base

2002/2242(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Société de l'information, eEurope 2005: plan d'action, Conseil de Séville, 21-22 juin 2002 **Subject** 3.30.25.02 Programmes et plans d'action sur l'information	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	PAASILINNA Reino (PSE)	09/07/2002

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT Culture, jeunesse, éducation, médias et sports	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	2485	2003-02-18
Emploi, politique sociale, santé et consommateurs	2492	2003-03-06
Transports, télécommunications et énergie	2472	2002-12-05
Transports, télécommunications et énergie	2438	2002-06-17

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Réseaux de communication, contenu et technologies	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
28/05/2002	Publication du document de base non-législatif	COM(2002)0263	Résumé

17/06/2002	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
21/11/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
05/12/2002	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
23/01/2003	Vote en commission		Résumé
23/01/2003	Dépôt du rapport de la commission	A5-0013/2003	
12/02/2003	Décision du Parlement	T5-0056/2003	Résumé
12/02/2003	Fin de la procédure au Parlement		
18/02/2003	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
06/03/2003	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
19/02/2004	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2002/2242(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d’initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/5/16910

Société de l'information, eEurope 2005: plan d'action, Conseil de Séville, 21-22 juin 2002

2002/2242(INI) - 11/02/2003 - Document de suivi

La Commission européenne a publié un rapport qui met en lumière les réalisations d'eEurope et identifie les derniers obstacles à l'instauration complète de la société de l'information en Europe. L'évaluation du plan d'action eEurope 2002 a montré qu'il a atteint ses objectifs principaux, et que ces objectifs représentent des étapes importantes vers l'instauration de l'économie basée sur la connaissance. Les résultats d'eEurope sont d'autant plus remarquables qu'ils ont été obtenus malgré les difficultés résultant de l'effondrement des marchés boursiers, surtout dans le domaine des TIC, un niveau d'endettement élevé et les réductions d'investissement qui ont suivi. L'objectif d'une économie concurrentielle basée sur la connaissance n'a pas encore été atteint, mais eEurope a posé des bases solides pour y parvenir. D'une manière générale, eEurope a très bien marché pour mettre le public et les entreprises en ligne et créer un cadre dans lequel l'économie basée sur la connaissance peut croître. Toutefois, la concrétisation de ces avantages ne se réalisera que par la restructuration du comportement économique, la modernisation des pratiques et l'introduction de changements organisationnels pour exploiter les nouvelles technologies. C'est un processus de longue haleine qu'eEurope ne pouvait espérer réaliser en deux ans. En résumé: - Les connexions à l'Internet ont connu une croissance rapide: avec la baisse des prix d'accès, la proportion de ménages raccordés à l'Internet en Europe est passée à plus de 40 %. À l'heure actuelle, plus de 90 % des écoles et 90 % des entreprises sont raccordées à l'Internet. L'Europe possède désormais le réseau de recherche central le plus rapide du monde. Le prochain défi sera le raccordement à haut débit généralisé des ménages et des PME. Il subsiste toujours des différences significatives du niveau de connexion entre les différents Etats Membres. - Un cadre juridique pour les communications électroniques et le commerce électronique a été convenu. La législation sur les télécommunications a été conçue pour renforcer la concurrence sur le marché, en vue de réduire les prix et de stimuler l'innovation. Les prix ont diminué et la concurrence s'est renforcée. En ce qui concerne le commerce électronique, une série de directives ont été adoptées pour améliorer la sécurité des transactions électroniques, notamment dans les échanges transfrontaliers, et pour assurer un niveau adéquat de protection des consommateurs. - L'utilisation effective de l'Internet est l'objectif de la nouvelle étape que constitue le plan eEurope 2005 : cela veut dire, par exemple, que davantage d'entreprises devront utiliser le commerce électronique, que les écoles devront non seulement être connectées, mais également utiliser pleinement l'Internet dans les classes, que les services administratifs devront être offerts en ligne et être totalement interactifs, que l'Internet devra être utilisé davantage dans le secteur de la santé où il existe une forte demande pour des informations mises à jour. Il faut renforcer la formation au bénéfice des travailleurs et des entreprises et prendre des mesures pour combler les lacunes actuelles en matière d'accès etd'utilisation des technologies numériques pour assurer que tous les Européens puissent profiter des possibilités qu'elles offrent aussi bien dans leur vie sociale que professionnelle.

Société de l'information, eEurope 2005: plan d'action, Conseil de Séville, 21-22 juin 2002

2002/2242(INI) - 17/05/2004 - Document de suivi

Dans cette communication, la Commission présente une mise à jour au Plan d'action eEurope 2005. Le but est d'aborder certains secteurs identifiés comme des domaines d'action importants au cours de la consultation pour la révision à mi-parcours. Cette communication envisage une série d'étapes préparatoires à l'établissement d'un nouveau cadre pour une politique TIC en Europe. À cet effet, elle met en exergue le dialogue entre acteurs concernés et l'échange de bonnes pratiques pour identifier des axes vers l'avenir plutôt que la définition d'objectifs radicalement nouveaux. En outre, elle souligne l'importance d'entreprendre une phase de révision et d'évaluation avant que tout successeur de eEurope ne soit proposé ou lancé. En particulier, il est nécessaire de rendre explicite le rôle des TIC dans la réalisation des objectifs de croissance, de cohésion et de durabilité définis à Lisbonne.

L'ensemble des quinze actions proposées vise à compléter les actions existantes afin de réaliser les objectifs spécifiques de eEurope et d'accélérer ses progrès. Un état des lieux de toutes ces actions figure dans le document de travail des services qui accompagne la communication.

- Haut débit : tous les États membres se sont engagés à produire des stratégies nationales en matière de haut débit pour la fin 2003. Ce processus est en cours dans l'Union des 15 mais devra être élargi à l'Union des 25 (action 1). De plus, un Forum sur la fracture numérique sera lancé en juin 2004 pour examiner cette question et développer des stratégies pour la résoudre là où il sera jugé nécessaire de le faire (action 2). Enfin, la Commission fera le point des progrès réalisés par les Groupes de travail nationaux sur l'IPv6 (action 3).

- Services publics en ligne : beaucoup de progrès ont été observés dans les trois domaines couverts par eEurope au cours des cinq dernières années (c'est-à-dire l'administration électronique, la télésanté et la formation ouverte et à distance). Cependant la révision à mi-parcours de eEurope a révélé un besoin pour de nouvelles actions dans chacun de ces domaines afin de promouvoir l'interopérabilité et la coopération européenne. Une série d'actions est proposée à cet effet pour faciliter un déploiement à plus grande échelle de la recherche et d'initiatives pilotes. Des initiatives sont proposées pour élaborer des consensus et échanger des bonnes pratiques en s'appuyant sur la participation de l'ensemble des parties prenantes. L'accent serait mis sur l'adoption d'un engagement pour des plates-formes communes et des normes pour le déploiement des services en ligne sur une base volontaire et multilatérale (action 4). En outre, des actions sont proposées dans chaque domaine de services publics en ligne afin d'augmenter l'interopérabilité et l'échange de bonnes pratiques. Dans le domaine de l'administration électronique, un cadre de travail pour les bonnes pratiques qui encourage l'apprentissage mutuel et l'identification des obstacles au transfert d'expériences, sera pleinement opérationnel d'ici 2005 (action 5). En matière de télésanté, l'engagement de tous les États membres pour développer une feuille de route sera complété par un inventaire des meilleures pratiques en terme d'interopérabilité (action 6). Pour la formation ouverte et à distance, une feuille de route des développements futurs est proposée pour créer un agenda commun entre les diverses parties concernées de l'enseignement, de la formation, de la recherche, de l'industrie et du secteur public (action 7).

- Commerce électronique : trois actions sont proposées pour améliorer le cadre du développement du commerce électronique : l'évaluation de l'impact de la directive sur la signature électronique (action 8), un plan d'action sur les paiements mobiles en vue de définir les priorités et les étapes pratiques vers des solutions interopérables (action 9), et enfin la création d'un groupe de haut niveau dans le but d'identifier les problématiques des systèmes de gestion des droits numériques en termes technologiques, économiques et juridiques, au niveau de l'Union Européenne (action 10). Dans le domaine du commerce électronique, deux actions sont proposées pour la promotion de l'interopérabilité et l'échange de bonnes pratiques : un Centre pour l'Interopérabilité des Entreprises est proposé afin de diffuser les résultats d'un nouveau projet intégré sur l'interopérabilité des entreprises (action 11). En second lieu, les activités du réseau de soutien au commerce électronique seront complétées par la collecte et la structuration dans une base de données en ligne des meilleures pratiques des PME en e commerce électronique (action 12).

- l'inclusion numérique : identifiée comme une haute priorité pour une « société de l'information pour tous », il est proposé de réévaluer les priorités pour l'inclusion numérique et de les traiter sous forme d'objectifs spécifiques et réalisables (action 13).

- étalonnage : il est proposé que la visibilité et la valeur analytique de l'exercice d'étalonnage, composante essentielle de la méthode ouverte de coordination qui soutient eEurope, soient améliorées en développant une plate-forme Web intégrée, intitulée « eEurope en ligne », fournissant des informations à jour sur les développements de eEurope (action 14).

Enfin, la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne sera présentée au printemps 2005 au moment où eEurope entrera dans sa dernière année. Ainsi, il est opportun de commencer un processus de révision et de réflexion sur la contribution de eEurope à la stratégie de Lisbonne et de se préparer au renouvellement des contributions pour sa deuxième phase jusqu'à 2010 (action 15).

Société de l'information, eEurope 2005: plan d'action, Conseil de Séville, 21-22 juin 2002

2002/2242(INI) - 28/05/2002 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présenter un Plan d'action - eEurope 2005 : une société de l'information pour tous - en vue de son approbation par le Conseil européen de Séville des 21 et 22 juin 2002. CONTENU : l'objectif du plan d'action proposé par la Commission européenne est de créer un environnement favorable à l'investissement privé et à la création d'emplois, de stimuler la productivité, de moderniser les services publics et de donner à chacun la possibilité de participer à la société mondiale de l'information. Ce plan d'action succèdera au plan d'action eEurope 2002 approuvé par le Conseil européen à Feira en juin 2000. D'ici à 2005, l'Europe devrait avoir: - des services publics en ligne modernes : gouvernement électronique (e-

government); services d'apprentissage électronique (e-learning); services de télésanté (e-health); - un environnement dynamique pour les affaires électroniques (e-business) et, pour faciliter le déploiement de ces services: - la disponibilité massive d'un accès large bande à des prix concurrentiels; - une infrastructure d'information sécurisée. Le plan d'action comprend quatre outils distincts mais liés entre eux : 1) Premièrement, des mesures de politique générale visant à réexaminer et à adapter la législation à l'échelon européen et national, à faire en sorte qu'elle n'entrave pas inutilement le lancement de nouveaux services, à renforcer la concurrence et l'interopérabilité, à améliorer l'accès à de multiples réseaux et enfin, à démontrer l'engagement des responsables politiques. eEurope 2005 recense les domaines où l'action publique peut apporter une valeur ajoutée et se concentre sur un ensemble limité d'actions dans des domaines prioritaires. Les objectifs clés sont les suivants : - connecter aux réseaux à large bande les administrations, les écoles, les centres de soins de santé, - rendre les services publics interactifs, accessibles à tous, sur différentes plates-formes, - fournir des services de santé en ligne, - supprimer les obstacles au déploiement des réseaux à large bande, - réexaminer la législation qui concerne les affaires électroniques, - créer une task-force pour la cybersécurité. 2) eEurope facilitera l'échange d'expérience, de bonnes pratiques et de projets de démonstration, mais aussi la mise en commun des leçons à tirer des échecs. Des projets seront lancés afin d'accélérer le déploiement d'application et d'infrastructures de pointe. 3) les mesures de politique générale feront l'objet d'un suivi et seront mieux orientées grâce à l'évaluation comparative des progrès obtenus dans la réalisation des objectifs et des politiques mises en oeuvre. 4) une coordination générale des politiques existantes débouchera sur des synergies entre les actions proposées. Un groupe de pilotage permettra d'avoir une meilleure vue d'ensemble des actions en cours et d'assurer un bon échange d'informations entre les décideurs politiques nationaux eteuropéens et le secteur privé. Ce groupe rendrait également possible la participation des pays candidats à l'adhésion à un stade précoce. Le plan d'action propose aux États membres de prendre certains engagements ambitieux. Il invite le secteur privé à collaborer avec la Commission et les États membres pour atteindre les objectifs d'eEurope et définit les initiatives que la Commission prendra ou est disposée à prendre. D'une manière générale, le plan d'action plante le décor d'une approche coordonnée des politiques européennes sur les questions liées à la société de l'information. La place du plan d'action eEurope comme élément-clé de la stratégie de Lisbonne devrait être confirmée.

Société de l'information, eEurope 2005: plan d'action, Conseil de Séville, 21-22 juin 2002

2002/2242(INI) - 18/02/2004 - Document de suivi

Dans la présente communication, la Commission souligne l'importance des progrès accomplis à mi-parcours du plan d'action eEurope 2005. Les objectifs d'eEurope 2005 restent valables en considération de l'élargissement de l'Union européenne à 25 membres, et la consultation a révélé que cela avait stimulé de nombreuses initiatives nationales et régionales. D'importants progrès ont pu être réalisés dans les domaines du haut débit et de l'administration électronique grâce à un soutien politique accru aux niveaux national et communautaire. Toutefois, dans de nombreux domaines, les progrès restent conditionnés par l'offre et concernent essentiellement la technologie, les applications et les initiatives. Selon la Commission, les domaines qui devront faire l'objet d'une attention particulière lors de la révision du plan d'action sont les suivants : - les questions d'interopérabilité, de normes et d'accès multi-plateforme doivent être davantage prises en considération, dans tous les domaines; - le renforcement de la dimension paneuropéenne : la plupart des initiatives sont toujours à vocation nationale ou régionale et les possibilités d'apprentissage et d'échange transfrontières sont insuffisamment exploitées. Les difficultés d'interopérabilité persistent et sont même parfois multipliées par la profusion des efforts; - le passage à une approche basée sur la demande, qui mette l'accent sur la fourniture de services, sur la valeur de ces services pour tous les utilisateurs finals et sur leur fonctionnalité. Dans les domaines du commerce électronique, de l'administration électronique, de la télésanté ou de la formation ouverte et à distance, il s'agit de mettre en ligne des services réellement efficaces et parfaitement adaptés aux besoins des utilisateurs finals; - accroître la disponibilité de contenu attrayant. Il faut à cet effet prêter attention à la protection des droits d'auteur sur le contenu et à la mise en oeuvre de solutions DRM interopérables, tout en respectant les attentes légitimes des utilisateurs; - expérimentation de nouveaux modèles économiques et de prestation de services auxquels la mise en ligne apporte une valeur ajoutée; - répondre au besoin de renforcement du suivi et de la quantification de l'inclusion numérique, notamment pour évaluer l'ampleur des déséquilibres régionaux et les possibilités qu'offre la fourniture multi-plateforme de services électroniques pour améliorer l'accessibilité; - enfin, il convient de mesurer l'impact des services électroniques en termes de gains d'efficacité ou de productivité et de qualité de travail et de vie, prenant en compte les effets sur la citoyenneté et la gouvernance. La Commission recommande la poursuite des lignes directrices du plan d'action de 2005. Une évaluation détaillée de l'impact de eEurope 2005 sera discutée avec les États membres au cours de l'année 2004. La Commission invitera les États membres actuels et futurs à faire part de leurs observations sur le présent document et à participer activement à la révision du plan d'action d'ici au mois de juin 2004.

Société de l'information, eEurope 2005: plan d'action, Conseil de Séville, 21-22 juin 2002

2002/2242(INI) - 12/02/2003 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Reino PAASILINNA (PSE, FIN) par 451 voix pour 9 voix contre et 17 abstentions, le Parlement européen accueille avec satisfaction le plan d'action "eEurope 2005" et met l'accent sur l'accès de tous à la société de l'information. Il invite la Commission à présenter le plus vite possible une feuille de route énonçant les objectifs concrets à atteindre d'ici la fin 2003 dans le cadre du plan d'action eEurope 2005. Il lui demande également d'établir un tableau indicateur des progrès réalisés en une première étape par les États membres dans le domaine de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne et des services de santé en ligne, mesure importante pour encourager plus encore les États membres à atteindre les objectifs finaux du plan d'action eEurope 2005. Le Parlement demande aux États membres d'oeuvrer tant pour l'adoption de la télévision numérique, sans pénaliser les utilisateurs de la télévision analogique, que pour le passage aux communications mobiles de troisième génération et le déploiement d'infrastructures à large bande telles que le DSL satellite et le câble. Il souligne par ailleurs la nécessité de faire en sorte que tous les citoyens, toutes les entreprises et toutes les administrations aient accès aux services publics électroniques de toute administration de l'UE grâce à un système sûr, garanti par le recours à des normes européennes d'authentification. Le Parlement invite la Commission à : - lancer rapidement les consultations sur le passage aux communications mobiles de troisième génération et à coopérer étroitement avec les États membres pour supprimer les obstacles techniques et administratifs entravant ce secteur; - étudier la possibilité de développer une formation pour adultes visant

à la maîtrise des technologies de l'information et des communications nécessaires dans la société de l'information ainsi qu'un diplôme européen sanctionnant ces compétences; - favoriser le développement de systèmes d'exploitation et de logiciels européens spécifiques devant tenir pleinement compte des besoins des groupes vulnérables; - étudier la manière dont les technologies de l'information et des communications pourraient promouvoir l'information et la participation aux processus démocratiques, à l'occasion notamment des élections de 2004 au Parlement européen. Les États membres sont invités à : - fournir à la population suffisamment d'accès gratuit à Internet pour qu'elle puisse se familiariser avec les services de l'administration en ligne et exercer sa citoyenneté sur le réseau, ce qui pourrait contribuer à accroître la participation des jeunes filles et des femmes; - garantir aux hommes et aux femmes habitant les zones rurales de l'UE (qui représentent 80% du territoire communautaire) un accès suffisant à Internet; - développer les services électroniques de l'administration publique dans la santé et d'autres domaines en tenant compte de la facilité d'emploi et des facteurs de sécurité; - développer la carte européenne d'assurance maladie; - soutenir le passage des petites et moyennes entreprises à l'ère numérique et à encourager ces entreprises à fournir àleurs salariés la formation nécessaire au bon usage des nouvelles technologies de l'information; - étudier la possibilité de créer des fonds nationaux destinés à soutenir l'intégration dans la société de l'information des populations issues des régions périphériques ou des marges sociales, y compris en particulier les personnes handicapées, les personnes âgées et les femmes des zones rurales et/ou des régions périphériques; - encourager le développement de services large bande innovateurs grâce à des allégements fiscaux; - soutenir les projets de pointe concernant la confidentialité, le cryptage et la sécurité de l'information ainsi qu'à développer les logiciels et les programmes correspondants; - rendre opérationnelle le plus vite possible la task-force pour la cybersécurité.